

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2026

Etaient présents : Mmes Corinne BIXEL, Alizée BRANA, Macha DARRIEUSSECQ, Marlène DARNIS, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Bruno GRISI, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Ont donné pouvoir : Mme Corinne BOULET à Mme Alizée BRANA, M. Rachid KERKOUR à Mme Marlène DARNIS.

Etait absent M. Pierre-André DEVIN.

M. le Maire informe que le Conseil ne compte plus que 13 membres, Mme Angélique DEKKENS ayant démissionné.

La séance est ouverte à 20h30.

Mme Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les membres du Conseil présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 21 novembre 2025 envoyé à tous les élu(e)s est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibération adoption du projet de réhabilitation énergétique de la mairie de Louchats en vue de la création de logements communaux et arrêt des modalités de financement : demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert-France Nation Verte.

Le coût du projet d'aménagement du 1er étage de la mairie s'élève à 265 790,55 € H.T. dont 52 091,18 € au titre du perfectionnement énergétique.

Les possibilités de subventions ne portent pas sur la totalité du montant des travaux prévus mais sur certains éléments du projet sur lesquels la demande peut aller jusqu'à 50% Le montant maximal de subvention pouvant être obtenu est de 50 % avec un risque de n'obtenir que 40%.

Les demandes de subventions, à raison de 50% , se répartissent de la façon suivante :

- DETR 103 336,68 €
- DSIL 3 513,00 €
- Fonds vert 20 836,47 €

soit un total de 127 686,15 €, la part d'autofinancement étant ainsi ramenée à 138,104,40 €.

Il est proposé de demander des subventions à hauteur de 50%.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur acquisition d'une épareuse et d'une cureuse de fossés

La nécessité d'œuvrer à la prévention des incendies, de mieux gérer les eaux, de s'adapter au changement climatique conduit la commune à s'équiper en matériels adéquats.

Depuis plus d'un an la question du remplacement de l'épareuse communale arrivée en bout de course après 30 ans de service et malmenée à la suite des incendies est en discussion.

La solution d'une location avait été choisie en 2025 mais a coûté très cher. Donc la nécessité

d'une acquisition s'est imposée. S'est ajouté le souhait d'acquérir une cureuse de fossés, la location d'un engin en 2025 ayant également coûté cher pour un résultat médiocre.

Deux matériels sont présentés par deux conseillers municipaux :

- une épareuse LAGARDE pour 28 200 € H.T. (siège à Labouheyre),
- une épareuse ROUSSEAU pour 28 000 € H.T. (siège à Libourne)

Après une discussion très nourrie le choix se porte sur la ROUSSEAU (65 ch. Contre 50).

La ROUSSEAU ne nécessite pas le lestage à l'eau des roues du tracteur.

La cureuse proposée est de marque BERRY modèle 2501. Elle est proposée à 9 900 € H.T. par LAGARDE et à 8 300 € H.T. par ROUSSEAU.

Il est proposé d'acheter les deux matériels à ROUSSEAU.

Adoptée par 11 voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

L'achat d'une fourgonnette.

Il faut envisager l'achat d'une fourgonnette de type boxer plus grande que le Kangoo actuel très usé, devenu trop petit pour transporter dans de bonnes conditions d'hygiène les denrées de la banque alimentaire représentant entre 450 à 500 kg tous les 15 jours.

Il s'agirait d'un véhicule diesel d'occasion de 5 m de long et 2,50 m de haut affichant entre 8 000 et 15 000 km. Il n'existe aucun véhicule électrique d'occasion. Un conseiller ayant loué personnellement un véhicule électrique pour un besoin personnel a constaté que chargé il consommait beaucoup plus d'électricité ce qui ampute son autonomie.

La décision ne peut être que prise après les élections.

Lutte contre les frelons asiatiques

Une société est venue présenter en mairie un piège conçu pour ne capturer que les frelons asiatiques. Le piège coûte 5 € pièce mais le produit qu'il faut y verser coûte 26 € le bidon d'un litre, valable pour 100 pièges. Il va être difficile de convaincre les administrés de déboursier une telle somme. Il faudrait savoir si ces pièges peuvent être équipés du mélange classique bière, sirop et comment ils se fixent.

Prochaine Gazette

Il est décidé de ne faire qu'une Gazette expliquant les nouvelles règles de scrutin.

La séance est levée à 21h50.